

Demande de contrôle de diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif

A RENSEIGNER PAR LE CLIENT

Coordonnées du demandeur :

(propriétaire)

Nom :.....
Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Code postal :
Commune :
Téléphone :
Adresse mail :

Lieu du contrôle :

Références cadastrales :.....
Adresse (voie/N°/additif) :.....
.....
N° appart./étg/bâtiment :.....
N° lot(s) pour copropriété :.....
Commune :.....
Code postal :.....
Personne à contacter :.....
Téléphone :.....

Coordonnées du notaire :

(en cas de vente)

Nom :.....
Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Code postal :
Commune :
Téléphone :

J'autorise que les résultats du contrôle soient transmis au notaire

Date et signature du demandeur :

A renvoyer à spanc@nantesmetropole.fr ou Service Diagnostic des Installations Domestiques et des Réseaux d'assainissement – DOPEA - 44923 Nantes Cedex 9 – **Accueil téléphonique 02.40.95.99.09**

INFORMATIONS

En tant qu'utilisateur du SPANC, vous devrez vous acquitter chaque semestre, sur la facture d'eau, d'une somme dont le montant s'élève à environ 20 € HT (Tarif 2023 : 21,14 € HT) .
Les données collectées lors de ces visites seront informatisées et permettront au SPANC de gérer plus facilement le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes sur Nantes Métropole.
Conformément aux articles 34 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au SPANC de Nantes Métropole.